



Dossier - Bilan des permanences

24 juillet 2023



Synthèse des consultations pour le projet de parc éolien d'Arconsat

Des permanences d'information ont été organisées par ENGIE Green dans le but d'informer le territoire sur le projet de parc éolien sur la commune d'Arconsat. Pour annoncer la tenue de ces permanences, une lettre d'information a été réalisée et distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants en mai 2023.

En complément, le Maire d'Arconsat avait diffusé l'information plus largement par mail et via panneau pocket aux entités suivantes :

- Les Maires des communes limitrophes à Arconsat, dont Chausseterre, Chabreloche, Saint-Priest-la-Prugne
- Le Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
- Le Président du PNR du Livradois-Forez.

Le présent document a donc pour vocation :

- de rendre compte des informations partagées lors de cette séquence de dialogue territorial
- de répondre aux questions et avis recueillis lors des permanences,
- de répondre aux remarques du registre.

Ce document pourra être mis à disposition du public en Mairie.

CALENDRIER DES PERMANENCES

- Exposition participative organisée en Mairie d'Arconsat du 22 mai 2023, 14 heures au 05 juin 2023, 19 heures
- Permanences en présence du chef de projets développement le 22 mai 2023 de 14 heures à 19 heures et le 05 juin 2023 de 14 h 30 à 19 heures

En complément, ENGIE Green est intervenu en conseil municipal auprès de l'équipe municipale d'Arconsat pour faire un point de situation sur le projet et ses études. Le conseil a eu lieu le 9 juin 2023 à 18 h 30.

RAPPEL DU PROJET ET DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Pour rappel, ENGIE Green étudie un projet éolien sur la commune d'Arconsat depuis 2018 à la suite de la délibération favorable accordée par le conseil municipal. La zone étudiée pour implanter les éoliennes se situe au lieu-dit du *Bois-Brûlé*, au nord-est de la commune d'Arconsat. Le choix du site a été fait en fonction

des contraintes locales, qu'il s'agisse du bâti, des infrastructures, mais aussi des contraintes techniques, paysagères et environnementales. Les forêts concernées par la zone du projet sont également des forêts d'exploitation.

Ainsi, la zone concernée se situe :

- A plus de 500m de toute habitation (distance minimale imposée par la réglementation), de tout monument historique protégé et de tout bâti remarquable ;
- A distance des faisceaux de télécommunication et des lignes électriques ;
- À distance des voies de communications : routes, autoroutes, voies ferrées ;
- A plus de 5 km des aéroports

La superficie de la zone d'étude et les contraintes qui s'y appliquent, permettent d'envisager un projet jusqu'à 5 éoliennes.

INFORMATIONS MISES A DISPOSITION LORS DE L'EXPOSITION

Lors des permanences, de grands panneaux d'information (des kakemonos) sur l'éolien en général étaient exposés. De la documentation générale sur l'éolien a été mise à disposition des participants (fiches **thématiques sur le démantèlement** ENGIE Green, « Le défi éolien en 10 questions » de l'ADEME ou encore les documents thématiques « Paroles d'élus » et « L'éolien et le tourisme » publiés par la FEE (France Energie Eolienne)). Concernant l'étude du projet de parc éolien, plusieurs cartes illustrant la zone d'étude et les études en cours étaient visibles.

- Sur l'étude acoustique, la carte des sonomètres installés autour de la zone d'étude en 2022 était exposée.
- Sur l'étude de vent, des photos et schémas explicatifs permettaient de rendre compte de l'avancement des analyses et de l'utilité de cette étude.
- Une carte de synthèse des états initiaux environnementaux et paysagers permettait d'exposer les grandes orientations pour l'implantation potentielle du projet de parc éolien.

Deux cartes de la zone d'étude en A0 étaient présentées aux participants : une carte en fond IGN et une en fond satellite. Des affiches donnaient les consignes pour permettre aux participants de proposer des points de photomontages. Ces propositions pouvaient être consignées dans un registre que nous avons mis à disposition du public.



Figure 1 Exposition pour le projet de parc éolien dans la salle du Conseil de la Mairie d'Arconsat

Analyse de la participation

Analyse quantitative :

1) *Les Permanences*

L'équipe ENGIE Green du projet de parc éolien d'Arconsat a rencontré 14 personnes lors des deux permanences sur la commune (riverains, propriétaires foncier, élus).

Plus précisément, ont été reçus durant les 2 dates de présence de l'équipe ENGIE Green des riverains originaires :

Pour Arconsat :

- Du Lieu-dit *Lunel*
- *Le Bras de Fer*
- Du Centre-Bourg

Pour les communes limitrophes et environnantes :

- St-Priest-La-Prugne

- Chausseterre, lieu-dit *du Barquet*
- St-Romain-D'Urfé
- Viscomtat.

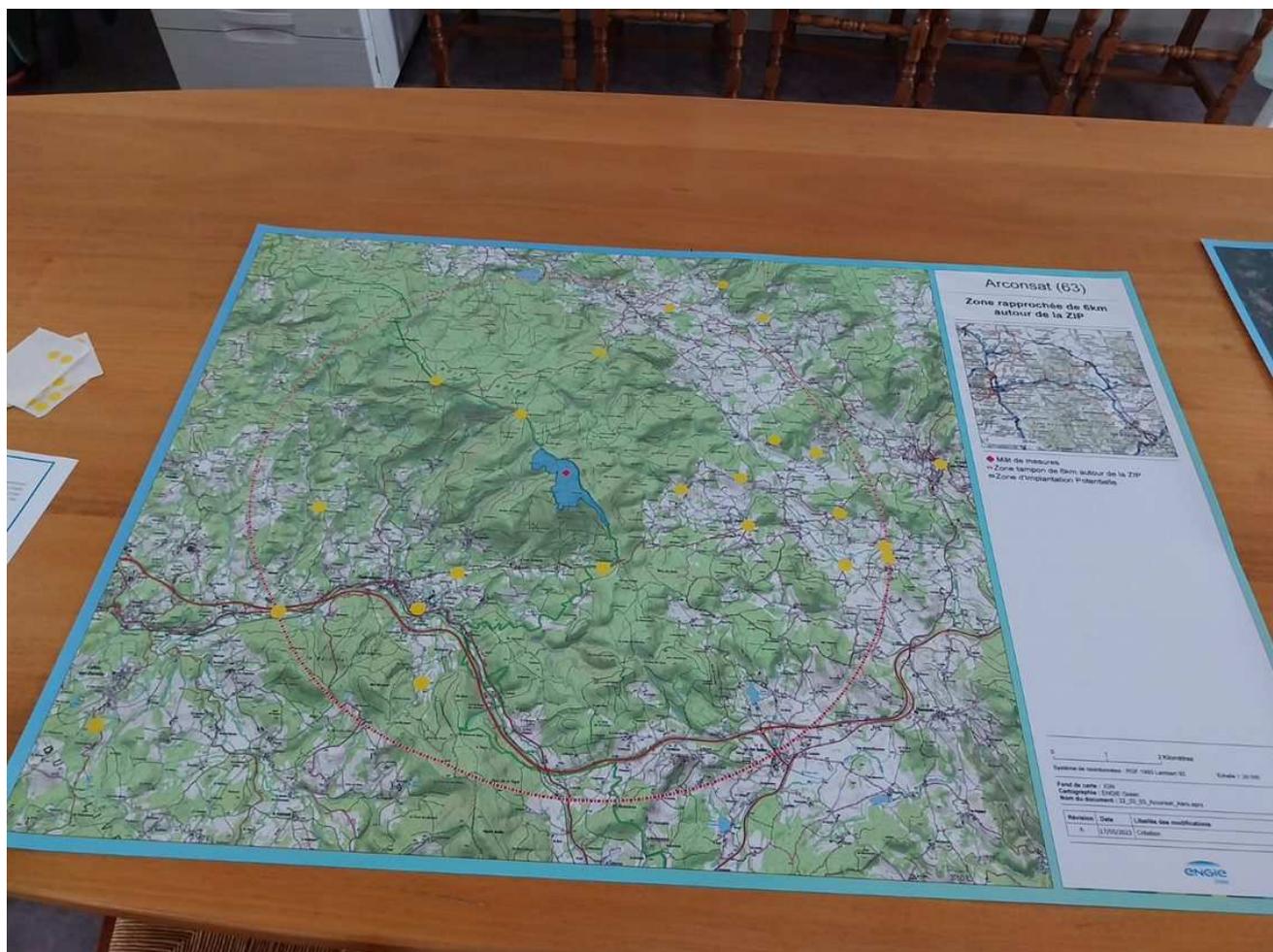


Figure 2 Carte de la zone d'implantation potentielle du projet et résultat de la participation des visiteurs

2) Etude paysagère et point de photomontage

Dans le cadre de l'étude paysagère en cours, les participants à l'exposition et aux permanences pouvaient proposer des points de photomontages au sein de l'aire théorique de la future enquête publique (6 km).

Des gommettes avaient été mises à dispositions pour permettre d'ajouter ces propositions. 24 propositions de points de photomontages ont été ajoutées par les participants à l'exposition.

3) Registre pour commenter les points de photomontages

Un registre a été mis à disposition des participants de l'exposition. Il permet de préciser les coordonnées géographiques des propositions de points de photomontages.

Huit (8) personnes ont laissé des commentaires dans ce document mis à disposition du public.

Il est à noter que le registre a été complété dans le but de partager les questions et remarques liées au projet plus globalement. Aucune remarque n'apporte de précisions géographiques pour les points de photomontages.

4) Cartes des usages

Des cartes de la zone d'implantation potentielle étaient disponibles. Elles permettaient aux visiteurs de nous partager les usages de la zone.

Quatre (4) cartes annotées ont été renseignées par les usagers. Elles nous permettent de compléter les connaissances de l'usage des chemins de randonnées par exemple.

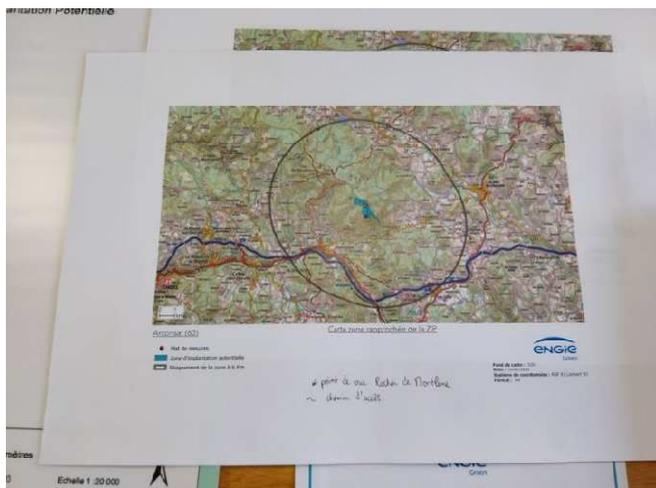


Figure 3 Exemple de carte des usages annotée

Analyse qualitative des participations

1) En Permanences

Durant les échanges réalisés lors des permanences plusieurs thèmes ont été abordés liés aux ateliers mis à disposition du public. C'est pourquoi, le sujet de **l'étude acoustique** ainsi que **l'étude paysagère et les points de photomontages** sont les thèmes majoritairement abordés.

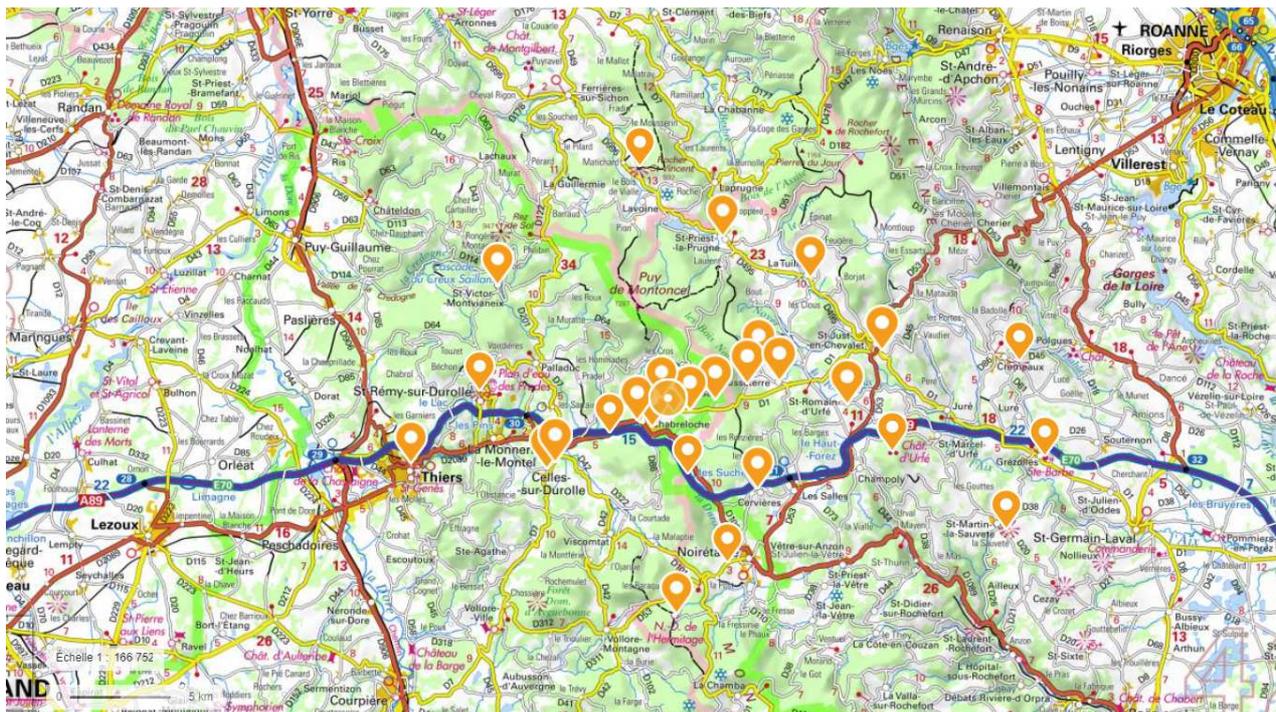
Les travaux ainsi que les accès à la zone du projet ont également soulevé des interrogations auxquelles l'équipe ENGIE Green a répondu.

2) Concernant les cartes à annoter

L'ensemble des cartes commentées permet de constater un usage de loisir du secteur. Toutefois, la majorité des remarques portent sur des chemins en dehors de la zone d'implantation potentielle.

Une remarque provenant de riverains d'Arconsat (1) se concentre sur la préservation du rocher de Montlune, point d'observation sur les reliefs environnants.

Concernant les points de photomontages et la proposition d'ajouter des points de vue, voici la liste proposée de photomontage par notre bureau d'étude :



En plus des prises de vues déjà programmées par le bureau d'études, nous pourrions ajouter une prise de vue sur la commune de Saint-Romain d'Urfé, une sur le Puy de Montoncel et une sur Saint-Just-en-Chevalet.

3) *Thèmes abordés*

Les principaux thèmes abordés dans les remarques issues du registre sont les suivants :

- L'impact visuel et paysager du projet de parc éolien (7 questions à minima, à l'oral et en registre)
- L'intégration du projet de parc éolien vis-à-vis de la Charte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez. (dans un contexte de révision de la charte) (7 questions à minima à l'oral et dans le registre)
- Les études environnementales et la prise en compte des enjeux naturels du site (7 questions à minima dans le registre)
- La répartition et le partage de la valeur générée par le parc éolien (1 question dans le registre)
- L'intérêt des énergies renouvelables dans le mix électrique local et régional (3 questions, 2 oralement et 1 dans le registre)

Par rapport aux thématiques questionnées ci-dessus, voici des éléments de compréhension à prendre en considération :

1) *L'impact visuel et paysager du projet de parc éolien*

- Plusieurs commentaires font références à l'impact visuel du projet de parc éolien et notamment depuis les villages du département de la Loire (42).
- D'après la réglementation, les futures éoliennes pourront avoir une hauteur comprise entre 125m et 150m en bout de pale (elles font aujourd'hui 100m) mais leur hauteur exacte n'est pas connue pour le moment puisque les études paysagères et de biodiversité ne sont pas terminées. En effet, l'ensemble des résultats de ces différentes études permettra de définir le gabarit et le modèle d'éolienne les plus adaptés aux enjeux propres au territoire. Néanmoins, les équipes d'ENGIE Green ont bien conscience que le projet de parc éolien aura une incidence visuelle plus marquée depuis les communes limitrophes ligériennes. Parmi les premières recommandations issues des états initiaux paysagers, une implantation sur la ligne de crête de la zone ainsi qu'un retrait vis-à-vis du rocher de Montlune sera nécessaire. ENGIE Green a proposé au territoire de participer à l'étude paysagère. En plus des 25 points de photomontages à réaliser, l'étude paysagère comprendra ainsi 2 à 3 points supplémentaires tels que désignés sur la carte A0 mise à disposition.

2) L'intégration du projet de parc éolien vis-à-vis de la Charte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Concernant le PNR, **ENGIE Green est entré dans une démarche de consultation et de concertation vis-à-vis de zones de développement de l'éolien depuis 2018 avec la direction du PNR.** C'est à la suite de ces échanges qu'ENGIE Green a souhaité poursuivre l'étude du projet d'Arconsat. Dans une logique de transparence, et avec leur accord, un comité technique du suivi a été créé afin de partager régulièrement les évolutions de l'étude du projet. D'autre part, la charte actuelle du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez pour la période 2011 – 2026 dispose de 4 zones de développement. En 2013, à la suite de la mise en place des zones SETBA (zone d'entraînement de l'armée à très basse altitude), 3 zones sur 4 ne peuvent être étudiées pour le développement de l'éolien. Toutefois, le PNR dispose d'objectifs de développement des énergies renouvelables ambitieux (passer à 20 % de production d'énergies renouvelables). Dans le cadre de la révision de la Charte et des nouveaux objectifs de développement des énergies renouvelables via la programmation pluriannuelles des énergies (PPE), une réflexion sur le développement de l'éolien en dehors des zones établies en 2011 semble ainsi nécessaire. Nous tenons régulièrement informés le PNR des avancées de l'étude d'impact.

3) Les études environnementales et la prise en compte des enjeux naturels du site

Le projet de parc éolien d'Arconsat s'inscrit au sein d'une zone d'étude faisant l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale. Dans le cadre de ce dépôt de dossier, une étude d'impact doit être réalisée et porte sur l'ensemble des taxons faune et flore sur la zone d'étude et aux alentours. L'étude prend en compte 4 aires d'analyse :

- La zone d'implantation potentielle du parc éolien.
- L'aire d'inventaire immédiate (jusqu'à 250 mètres pour la flore, la faune peu mobiles, habitats et 500 mètres en avifaune et chiroptères).
- L'aire d'inventaire rapprochée, environ 6 km autour de la ZIP qui tient compte des déplacements des espèces et des fonctionnalités écologiques de la zone.
- L'aire d'inventaire éloignée (20 km autour de la ZIP), englobant l'ensemble des données de migrations à grande échelle par exemple.

Aussi, depuis 2020, le bureau d'études CREXECO réalise une analyse des enjeux sur site. Suivi migratoire, inventaires écologiques sont ainsi réalisés de jour comme de nuit. En outre, une étude hydrogéologique sera menée afin d'étudier et analyser les enjeux éventuels sur la ressource en eau. Cette étude vient en complément de l'analyse rendue par les services de l'Etat, préfigurant une absence d'enjeux à condition de respecter les zones de captages en bordure de notre zone d'implantation potentielle.

Ces études comprennent également l'étude paysagère adressée plus haut dans ce document. Pour l'étude paysagère, nous comptons 3 niveaux d'analyses sur le projet d'Arconsat :

- La zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Une aire d'étude rapprochée, correspondant à un périmètre de 7 à 11 km
- Une aire d'étude éloignée allant jusqu'à 21 km autour de la ZIP.

Cette diversité permet d'intégrer un maximum d'enjeux paysagers autour de la ZIP.

Pour finir, l'ensemble de ces études, une fois finalisées donneront lieu à un ensemble de mesures réglementaires (**mesures Eviter, Réduire, Compenser**, sur le volet biodiversité par exemple) et d'accompagnement pour les mesures paysagères. En conséquence, le projet de parc éolien d'Arconsat sera ainsi construit sur la base de l'ensemble des éléments étudiés.

4) La répartition et le partage de la valeur générée par le parc éolien

Deux remarques ont porté sur la répartition de la valeur générée par un parc éolien sur le territoire.

Concernant la commune, la valeur économique générée par le projet éolien va au-delà des retombées fiscales. A ce titre, elle bénéficie également au Département du Puy-de-Dôme et dans une moindre mesure à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les retombées attendues du parc éolien pour être complètes doivent comprendre :

- L'ensemble des mesures liées aux enjeux et impacts potentiels du projet (les mesures dites Eviter, Réduire, Compenser, obligatoires réglementairement parlant). Sur la base des résultats de l'étude

d'impact, ENGIE Green doit s'engager dans la mise en place d'action pour protéger ou préserver les espèces et la flore locale. De fait, en fonction des préconisations du bureau d'études externe et indépendant, ainsi que de la validation des élus d'Arconsat, nous pourrions conventionner des actions via le PNR ou le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, par exemple.

- Dans le cadre de la Loi d'accélération des Energies Renouvelables, adoptée le 10 mars 2023, l'ensemble des projets déposés à l'Appel d'Offre de la CRE, y compris le projet de parc éolien d'Arconsat, devront participer au financement :
 - o de projets locaux, à l'échelle de la commune et/ou des intercommunalités d'implantation ;
 - o de projets de protection ou de sauvegarde de la biodiversité via contribution des fonds ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Enfin, nous privilégions les entreprises locales pour la construction et l'entretien de nos installations : 40% du chiffre d'affaires lié à la construction revient en moyenne aux entreprises locales.

Cela signifie par exemple qu'en moyenne sur les 10 M€ que coûte la construction d'un parc éolien de 5 machines, 4M€ seront perçues par les entreprises locales. En phase d'exploitation, il faut compter en moyenne 50k€ annuels de frais de maintenance et d'exploitation/ éolienne. Nous travaillons principalement avec des structures locales.

Sur le plan de notre entreprise, une société de projet détenue par ENGIE Green percevra les revenus liés à la revente de l'électricité. Pour rappel, le prix de revente de l'électricité pour le projet de parc éolien sur Arconsat ne sera connu que lorsque le projet sera lauréat à l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Un cahier des charges permet à la CRE, qui est indépendante et fixe les tarifs de l'ensemble des producteurs d'électricité en France, de sélectionner les dossiers les plus **compétitifs**.

L'ensemble de ces revenus permettent d'équilibrer les dépenses liées à l'investissement durant les études et la construction du parc. Pour rappel, ENGIE Green France développe, construit, opère et maintient l'ensemble de ses parcs solaires et éoliens. L'ensemble du risque est ainsi porté par l'opérateur. Lorsque le projet devient bénéficiaire, une partie de la valeur générée est réinvestie pour l'amélioration continue de nos parcs. Cela s'illustre via des travaux de recherches sur des pâles 100 % recyclables et via le développement de nos futurs projets en France.

5) Sur l'intérêt des énergies renouvelables sur le site envisagé

Des commentaires ont été rédigés au sujet de l'intérêt de développer les énergies renouvelables et notamment l'éolien sur le site d'Arconsat.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le principe du mix énergétique est la complémentarité des sources de production d'énergies renouvelables. Grâce aux différents régimes de vent présents en France, il est très rare qu'il n'y ait pas du tout de vent en France (et le vent souffle presque constamment en mer d'où la productivité record de l'éolien en mer). Aussi, les énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne, sont certes variables mais **prévisibles**. Sur le long terme, sur la durée de vie du parc (20 ans environ), ce dernier produira, à 10% près, la quantité d'électricité prédite lors des études avant sa construction : ceci est dû au comportement stable du vent sur le plan statistique. Ensuite, à court terme c'est-à-dire sur un horizon temporel de quelques jours, il est possible d'anticiper donc mieux gérer la production. Le gestionnaire du réseau électrique, RTE, est équipé **de logiciel de prévision des productions éolienne et solaire lui permettant de prévoir la production attendue du parc éolien et solaire français heure par heure pour la journée en cours et le lendemain**.

Enfin, notre **Centre de Conduite d'Exploitation (CCE) ENGIE** installé à Chalons en Champagne mesure également la prédictibilité de la production d'électricité sur la base de données météo. Il est ainsi possible d'effectuer des prévisions pouvant aller de 24h à 10 jours. Ces données permettent à RTE d'anticiper encore plus précisément l'ajustement entre production et consommation d'électricité.

Pour le projet d'Arconsat, une analyse des conditions du vent a été réalisée par Engie Green en concluant une énergie du vent estimée à 7 m/s (25 km/h) à 100 m, ce qui est considéré comme vitesse optimale et un atout essentiel pour le développement de ce projet, en sachant que la vitesse nécessaire pour démarrer une éolienne est entre 10 à 15 km/h.

De plus, des commentaires font également référence au choix d'une zone rurale pour l'implantation des parcs éoliens. Il est à noter que l'implantation d'un parc doit respecter une réglementation stricte. Il est par exemple **interdit d'implanter une éolienne à moins de 500 mètres d'une habitation**. Cette donnée illustre la prégnance des projets en zones rurales. Celles-ci permettent de part de leur urbanisation moins dense de respecter plus largement cette obligation.

Ensuite, sur l'intérêt des énergies renouvelables, le rapport « Futures Energétiques 2050 » de RTE conclut qu'il **sera impossible d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sans développer significativement les énergies renouvelables quelques soient les scénarios envisagés et y compris le scénario incluant le développement de nouvelles capacités nucléaires.**¹

Pour finir, à l'échelle régionale et même locale, il est à noter que la région Auvergne Rhône Alpes s'est dotée d'objectifs ambitieux pour 2030, 2500 MW éoliens devront être introduits dans son mix énergétique contre 623 MW actuellement (au 30/06/2022).

Par conséquent, **le besoin de production d'électricité est réel et urgent sur l'ensemble du territoire français, y compris en région Auvergne-Rhône-Alpes**. Le projet de parc éolien sur la commune d'Arconsat participera à cet effort local essentiel à la pérennité du système électrique français.

CONCLUSION

Une fois les études paysagères terminées et les différentes variantes d'implantation définies, ENGIE Green se tournera de nouveau vers le territoire afin de présenter les différentes variantes envisagées. Cela prendra notamment la forme d'une consultation du Conseil municipal pour présenter les photomontages. Le conseil sera également associé dans une phase de dialogue sur les impacts et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) avant le dépôt, avec la possibilité de faire des propositions mais également de commenter les propositions d'autres participants pour un dialogue constructif sur le territoire et avec le porteur de projet. De nouvelles permanences d'informations pourront également être réalisées.

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-12/Futurs-Energetiques-2050-principaux-resultats.pdf>¹



BORDEAUX - CAEN - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - DIEPPE - ESTRÉES-
DENIÉCOURT - FAUQUEMBERGUES - GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU - LILLE -
LORIENT - LYON - MÉRY-SUR-SEINE - MONTPELLIER - NANCY - NANTES -
PARIS - RIVESALTES – ROUSSET

Siège social :
Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse - CS 20756
34967 Montpellier Cedex 2
T +33 (0)4 99 52 64 70 - F +33 (0)4 99 52 64 71

engie-green.fr